

ANNEXE : information destinée à être publiée sur le site internet de la FSMA¹

Organisme de formation agréé		ICHEC Formation Continue
Sujet/titre de la formation		EACI – Evaluation et Audit du Contrôle Interne
Groupe cible		Compliance officers, coordinateurs du contrôle interne, acteurs de la deuxième ligne de défense, auditeurs interne, managers et dirigeants de tous secteurs impliqués dans l'évaluation ou l'auto évaluation du dispositif de maîtrise.
Planning :	Date(s)	Session de 3 journées : mardi 18 octobre, mardi 08 novembre, mardi 22 novembre 2022
	Heure(s) de début et de fin	9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00
	Durée	3 jours de 7 heures = 21 heures
	Lieu(x)	Bld. Brand Whitlock 4, 1150 Bruxelles
Nombre d'heures de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers		21 heures
La formation est-elle ouverte au public ? (oui/non)		Oui.
Objectif(s)		<p>Appliquer les bonnes pratiques du pilotage du contrôle interne, inspirées des référentiels reconnus en la matière (COSO et autres), au métier du Compliance Officer;</p> <p>Organiser l'évaluation du dispositif de contrôle interne et des actions de maîtrise ; évaluer le degré de la maîtrise des activités par rapport aux risques, dont ceux de conformité;</p> <p>Accompagner le management dans sa responsabilité d'auto évaluation ;</p>
Résumé du contenu		- Evaluer les forces et faiblesses du dispositif de contrôle interne

¹ Sauf s'il est répondu « non » à la question « La formation est-elle ouverte au public ? » : dans ce cas, cette formation apparaîtra parmi les formations disponibles sur le site internet de la FSMA, mais ce programme de formation ne sera pas mis en ligne.

	<ul style="list-style-type: none"> - Formuler des recommandations adéquates et contribuer activement à l'amélioration continue de ce dispositif ; - Guider le management dans sa tâche d'auto-évaluation du processus de contrôle interne, des actions de maîtrise et des contrôles en place - Organiser le pilotage et le reporting du contrôle interne, suivant les référentiels reconnus tels que le COSO.
Forme	<input checked="" type="checkbox"/> De type classique (avec présence physique) <input type="checkbox"/> Enseignement à distance
Matériel de cours	<input type="checkbox"/> Syllabus <input checked="" type="checkbox"/> Slides <input type="checkbox"/> Livres <input type="checkbox"/> Documents <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) : Position Paper ICIB
<p>Contenu de la formation</p> <p><i>Merci d'identifier sous le point 3 de la communication FSMA_2018_05 du 8 mai 2018 le numéro du ou des thèmes qui sera (seront) abordé(s) lors de la formation, et de le(s) retranscrire dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p> <p><i>Pour tout contenu de formation relatif au point C de la communication susmentionnée, une justification du thème et du lien et intérêt de ce dernier pour les compliance officers doit être fourni dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p>	<p>La formation présente une méthodologie permettant au Compliance Officers de fournir une assurance par rapport à l'atteinte des objectifs de conformité de l'organisme et de fixer les priorités opérationnelles dans ce domaine.</p> <p>La formation aborde les sujets propres à la méthodologie de la fonction de compliance, tels que décrits dans le point C de la communication FSMA_2018_05 du 8/05/2018. Plus précisément, il sera mis l'accent sur comment la fonction de compliance peut, en appliquant les techniques avancées du contrôle interne, permettre à l'organisation de mieux maîtriser les risques de conformité et veiller à ce que le management contribue activement à cette maîtrise. La durée totale de cette formation sera consacrée à ces sujets. Un panel de professionnels expérimentés assure l'illustration de ces sujets sur la base d'exemples concrets de la pratique.</p> <p>Au-delà de l'indispensable connaissance des lois et règles de conduites (conformément aux points A et B de la communication), le Compliance Officer est appelé à contribuer à la</p>

	mise en œuvre de mesures destinées à maîtriser
Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession	<p>DEBAUVE Stéphane, Advisor for the Banking Prudential Supervision, National Bank of Belgium.</p> <p>DUPONT Yves, Président ICIB, Conseiller en contrôle interne et gestion des risques,</p> <p>HENRIET Alexandrine, Chief Compliance Officer – EMEA pour le Groupe Generali,</p> <p>LECLERCQ Pierre, Conseiller et expert en guidance et maîtrise des activités, Vice-Président ICIB.</p>